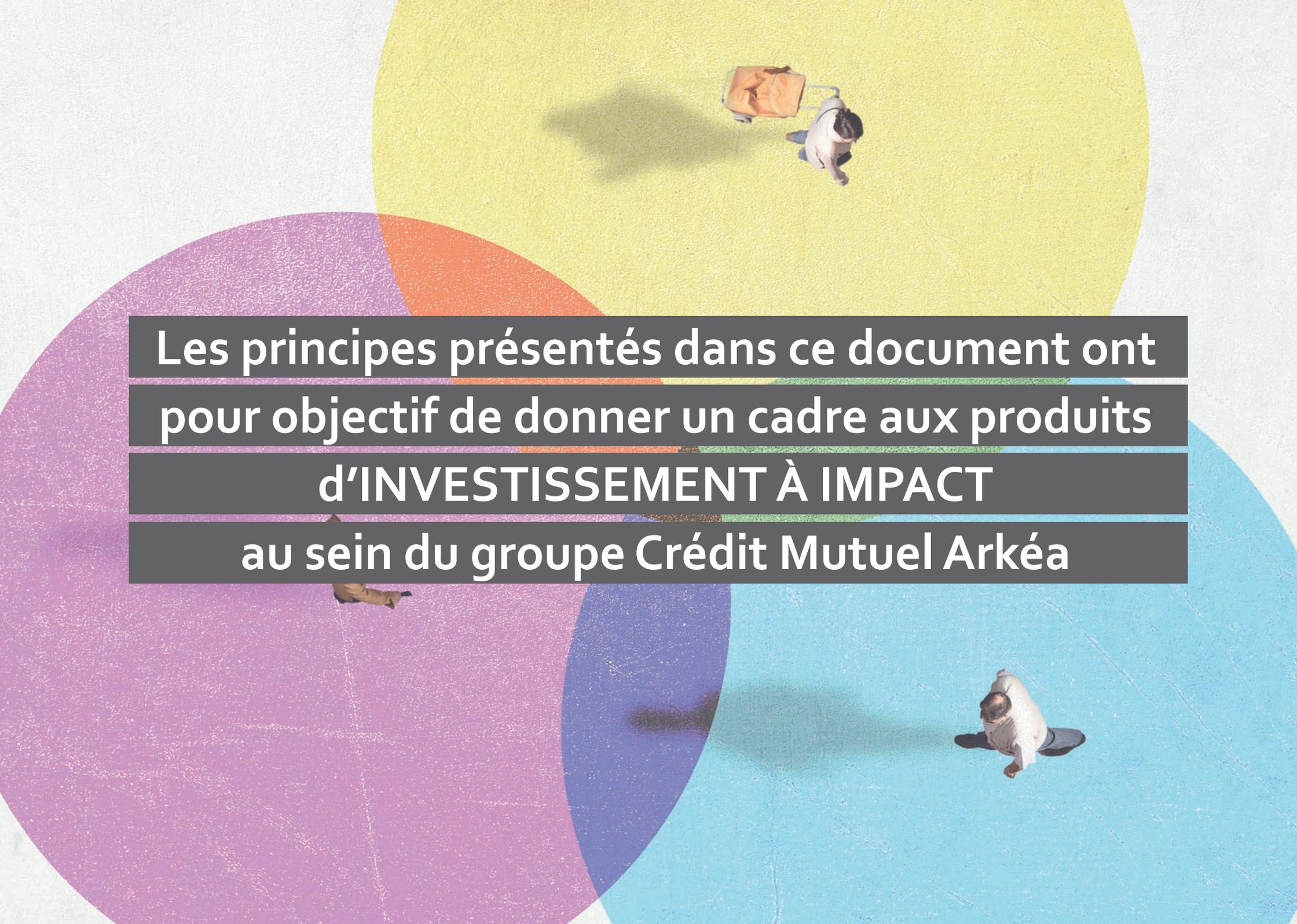




Les principes de  
**L'INVESTISSEMENT  
À IMPACT**  
selon le Crédit Mutuel Arkéa

Crédit Mutuel  
**ARKEA**

An aerial photograph of a colorful floor with large circular patterns in shades of yellow, purple, orange, and blue. Several people are walking on the floor, including one person pushing a shopping cart. The text is overlaid on a dark grey background.

**Les principes présentés dans ce document ont  
pour objectif de donner un cadre aux produits  
d'INVESTISSEMENT À IMPACT  
au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa**

# LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA, UN GROUPE COOPÉRATIF AUX MÉTIERS DIVERSIFIÉS

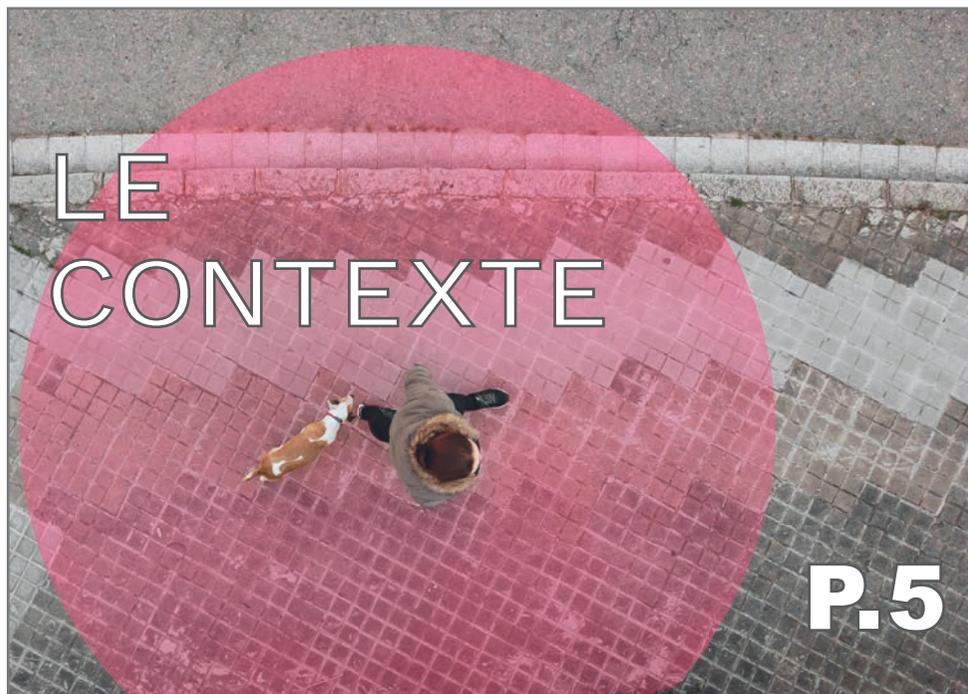


*Le groupe Crédit Mutuel Arkéa couvre tous les métiers de la sphère financière. Acteur de référence sur l'ensemble de ses marchés – de la banque de détail aux prestations en marque blanche pour de grands comptes de la finance ou de la distribution, les entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa développe des solutions financières qui visent à apporter la meilleure réponse aux aspirations et modes de vie des clients.*

*Le Crédit Mutuel Arkéa a déployé un modèle partenarial ouvert qui consiste à partager et mutualiser ses expertises avec celles de son écosystème pour proposer des offres et services innovants qui créent de la valeur pour tous.*

**Crédit Mutuel**  
**ARKEA**

# SOMMAIRE



<b>UN CADRE PROPICE À LA FINANCE À IMPACT</b>	P.06
<b>DE L'ESG VERS L'IMPACT...</b>	P.08
<b>UNE DÉFINITION FONDÉE SUR LES PRATIQUES DE PLACE</b>	P.10



<b>L'INTENTIONNALITÉ</b>	P.18
<b>L'ADDITIONNALITÉ</b>	P.28
<b>LA MESURE DE L'IMPACT</b>	P.34

# LE CONTEXTE



# UN CADRE PROPICE À LA FINANCE À IMPACT

Le Crédit Mutuel Arkéa est une banque coopérative et collaborative qui favorise un partage de la valeur avec ses parties prenantes : sociétaires, clients, collaborateurs, partenaires. Animée par **des valeurs de solidarité, d'éthique et d'inclusion**, l'entreprise est attentive au respect de son environnement.

Le Crédit Mutuel Arkéa contribue à cet équilibre en pratiquant **une finance au service des territoires et de leurs acteurs**, inscrite **dans la durée**, pour donner à chacun les moyens de s'accomplir.

Le Crédit Mutuel Arkéa a ainsi adopté **sa Raison d'être** en 2020. Il s'agit du sens profond que l'entreprise donne à son activité et à ses métiers. Elle définit également les interactions avec son écosystème, son utilité vis-à-vis de la société et, plus largement, vis-à-vis de la planète.

La Raison d'être constitue à la fois **un moteur pour l'action** et **une source d'inspiration** pour l'ensemble des initiatives prises au sein du groupe. Elle est déclinée en **cinq engagements**.

L'objectif du groupe est de générer de la valeur financière et extra-financière pour ses parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés et sociétaires).

Le Crédit Mutuel Arkéa a élaboré **une méthodologie de mesure de cette performance globale**, conçue avec un apport technique du cabinet PwC.

Des indicateurs extra-financiers pertinents pour le groupe et ses parties prenantes (nombre d'emplois soutenus, consommation d'eau, émission de CO<sub>2</sub>, par exemple) sont ainsi sélectionnés et convertis en euros.

## Les cinq engagements de la Raison d'être du Crédit Mutuel Arkéa

- 1 Prendre nos décisions en visant une approche équilibrée entre performance financière et impact - sociétal et environnemental - positif, par l'exercice d'une gouvernance coopérative ancrée sur nos territoires
- 2 Accompagner chacune de nos parties prenantes dans sa transition environnementale
- 3 Développer des coopérations territoriales et s'engager en faveur de la vitalité locale
- 4 S'engager pour l'inclusion et cultiver une relation de confiance durable avec tous nos sociétaires et clients, des précurseurs aux plus fragiles
- 5 Favoriser l'engagement de notre collectif au service de l'intérêt commun, en faisant notamment vivre nos valeurs mutualistes



## DE L'ESG VERS L'IMPACT...

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est engagé depuis de nombreuses années en faveur du développement de ses pratiques de **finance responsable**. Le groupe a ainsi activé, à travers ses différents métiers, des leviers d'action et de transformation importants tels que **la prise en compte de critères ESG<sup>1</sup>**, la création de **fonds solidaires** ou encore **l'accompagnement de ses parties prenantes**.

L'**analyse ESG** se concentre sur le **fonctionnement interne des acteurs économiques** que le groupe finance ou

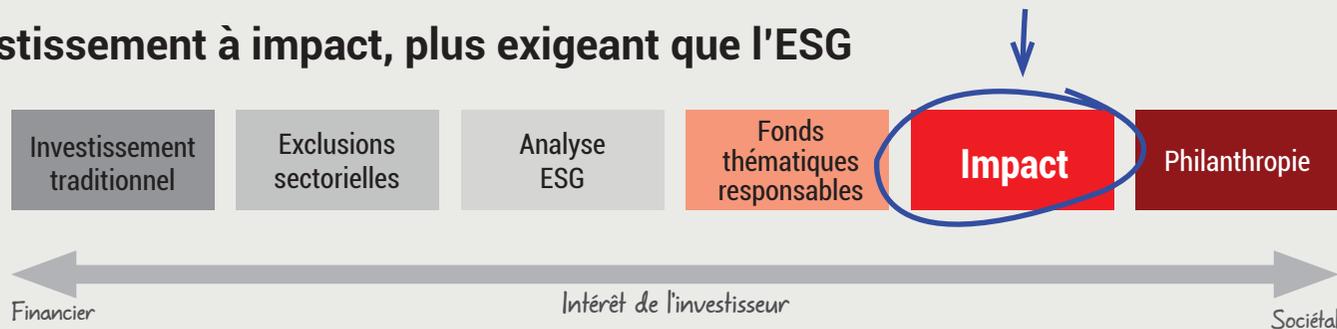
dans lesquels il investit. Cela concerne le "comment", l'approche de "moyens" retenue par l'entreprise. L'analyse ESG peut s'appliquer à tous les acteurs, quelle que soit la nature de leurs activités. Elle cherche à **identifier ses externalités négatives sur ses parties prenantes en vue de les réduire**.

Quant à **l'impact**, il se focalise sur **la mission de l'acteur économique** (ou du projet), le "quoi". Il s'agit d'étudier son business model, sa mission et/ou ses produits et services. L'investisseur qui

recherche l'impact positif sélectionne des acteurs économiques (ou des projets) qui apportent **des solutions à des problématiques sociales et environnementales**.

Les objectifs d'impact poursuivis sont par essence positifs, qu'ils visent une **augmentation de l'externalité positive** ou une **réduction significative de l'externalité négative** la plus matérielle de l'entreprise (dans le temps ou par rapport à un scénario de référence).

### L'investissement à impact, plus exigeant que l'ESG



<sup>1</sup> Critères ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En cohérence avec les réglementations européennes portant sur la Finance durable (Taxonomie verte, SFDR<sup>2</sup>...), la réussite d'une **stratégie de finance à impact** est conditionnée à la maîtrise des externalités négatives. Le **principe de non-nuisance significative** (DNSH – Do Not Significantly Harm) est le minimum requis. Aucun projet (aucune activité) ne peut être considéré(e) comme ayant un impact positif s'il (elle) a des impacts négatifs significatifs sur un autre facteur environnemental ou social.

Les grands principes d'impact présentés dans ce document **ne se substituent pas aux éléments constitutifs de la démarche ESG du groupe**. L'ESG se positionne comme **une étape préalable et complémentaire à l'analyse de l'impact**.

L'impact demeure **un segment de niche, dans le cadre de la finance durable**, qui cible de façon explicite **des investissements réalisés avec l'intention**

**de générer des impacts sociaux et/ou environnementaux positifs ainsi qu'un rendement financier plus ou moins fort.**

Le développement de la finance à impact au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa s'inscrit dans **une stratégie d'innovation continue**, qui anticipe notamment une demande croissante de la part des clients et/ou des investisseurs institutionnels de contribuer à la transformation juste et durable de l'économie. Elle se traduit par **une démarche pédagogique** menée auprès des clients, des distributeurs et des prescripteurs.

## Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'engage via les actions suivantes

- 1 La **sensibilisation** des clients et des investisseurs institutionnels à l'impact
- 2 La **création de produits à impact** qui permettent d'orienter l'épargne des clients vers des solutions en faveur de la transformation juste et durable de l'économie réelle, tout en recherchant une performance financière.
- 3 L'**accompagnement des partenaires** dans le cadre de la création de modèles économiques durables voire de l'évolution de modèles existants.

Crédit Mutuel  
**ARKEA**

2 SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation : Réglementation Européenne qui promeut davantage de transparence pour les investisseurs financiers

# UNE DÉFINITION FONDÉE SUR LES PRATIQUES DE PLACE

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'aligne sur les définitions de Place qui considèrent que l'impact se positionne **au-delà de l'ESG dans la chaîne de valeur.**

**L'impact se caractérise par la preuve d'effets bénéfiques résultant de la mission, des biens et services produits ou des projets d'un acteur économique.**

Cette approche s'appuie sur les travaux menés sur la thématique de l'impact par des groupes de Place depuis de nombreuses années : le GIIN<sup>1</sup>, l'IMP<sup>2</sup>, le FIR<sup>3</sup>, France Invest<sup>4</sup>, Finance for Tomorrow<sup>5</sup>.

Le Crédit Mutuel Arkéa a retenu l'utilisation de la définition de la finance à impact, ci-après, publiée par Finance for Tomorrow en septembre 2021, définition qui a pour vocation de devenir la définition de référence de la Place de Paris.

- Ce cadre a pour objectif de guider les activités d'**investissement à impact** du groupe. **Son objectif est de servir de guide pour la création de nouveaux produits à impact.**
- Ce cadre évoluera pour **intégrer dans un deuxième temps le financement à impact**. Le groupe mène actuellement une réflexion pour décliner la définition de Place de la finance à impact aux spécificités du financement.
- Ce cadre a ensuite **vocation à s'étendre** et s'adapter à d'autres catégories de produits et services à impact, qui seraient fabriqués par le groupe.

<sup>1</sup> Global Impact Investing Network : Réseau mondial de l'investissement d'impact, qui se consacre à accroître son ampleur et son efficacité dans le monde

<sup>2</sup> Impact Management Project : Forum créé en 2016 pour établir un consensus mondial sur la façon de mesurer, d'évaluer et de rendre compte des impacts sur les personnes et l'environnement naturel

<sup>3</sup> Forum pour l'Investissement Responsable : Association multi parties prenantes créée en 2001 qui a pour objet social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques

<sup>4</sup> France Invest : Association française du capital-investissement

<sup>5</sup> Finance for Tomorrow : Branche de Paris Europlace qui a pour objectif de valoriser l'expertise française et faire de Paris le lieu de rendez-vous de la finance verte et durable



## La définition de la finance à impact

La finance à impact est une stratégie d'investissement ou de financement qui vise à **accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle**, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques.

Elle s'appuie sur les piliers de l'**intentionnalité**, de l'**additionnalité** et de la **mesure de l'impact**, pour démontrer :

- 1** la recherche conjointe, dans la durée, d'une performance écologique et sociale et d'une rentabilité financière, tout en maîtrisant l'occurrence d'externalités négatives ;
- 2** l'adoption d'une méthodologie claire et transparente décrivant les mécanismes de causalité via lesquels la stratégie contribue à des objectifs environnementaux et sociaux définis en amont, la période pertinente d'investissement, ainsi que les méthodes de mesure, selon le cadre dit de la théorie du changement ;
- 3** l'atteinte de ces objectifs environnementaux et sociaux s'inscrivant dans des cadres de référence, notamment les Objectifs de Développement Durable, déclinés aux niveaux international, national et local.

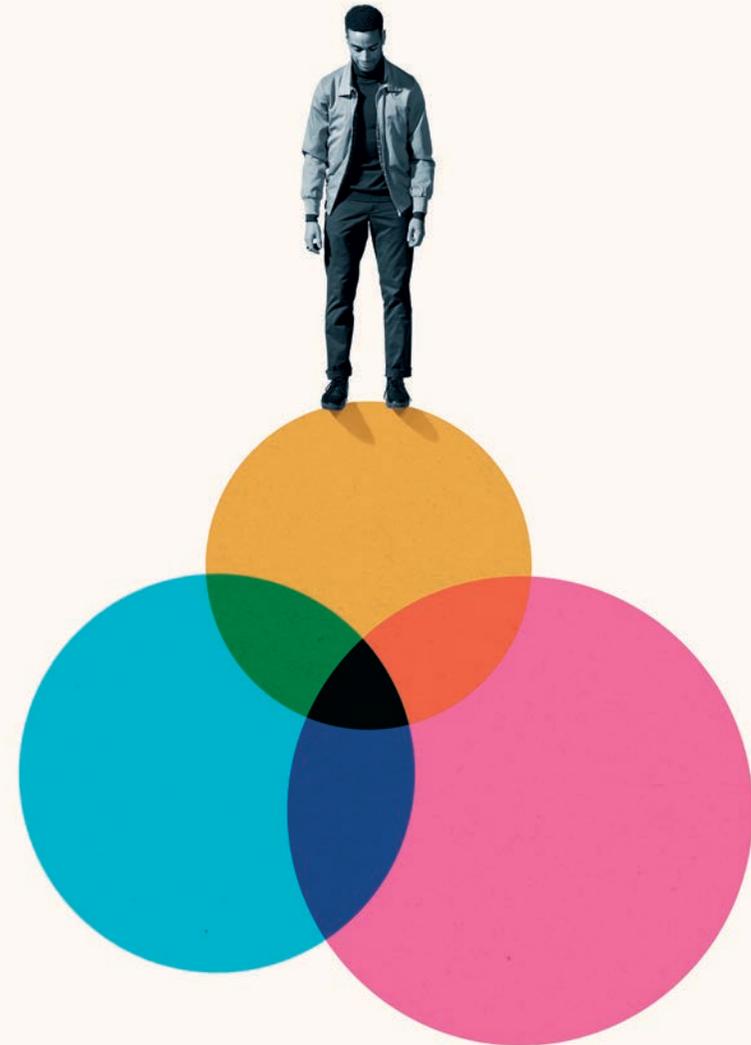
Sources : FIR/France Invest, Finance for Tomorrow

## L'objectif de ce cadre est triple

- 1 Présenter les **principes communs** des produits d'investissement à impact au niveau du groupe, qui ont vocation à s'adapter aux futures évolutions de la Place sur le sujet et permettent des spécificités métiers
- 2 Servir de **cadre de référence** pour tout nouveau produit d'investissement fabriqué par le groupe, qui se revendique produit à impact
- 3 Illustrer de manière simple et concrète les **principales caractéristiques de la finance à impact** au sein du groupe et sa déclinaison opérationnelle au sein des différents métiers

**Les produits d'investissement à impact du groupe développés à compter de 2022 s'inscrivent dans les ambitions et principes exposés dans ce document.** Chaque entité du groupe développant des produits à impact précisera la déclinaison opérationnelle de ces principes via sa démarche d'impact ou celles de ses produits.

**Les produits et services ESG au sens large ne sont pas concernés.**



# ZOOM SUR...

Afin d'illustrer au mieux les composantes de l'investissement à impact selon le Crédit Mutuel Arkéa, des exemples concrets sont détaillés en pages 26, 27, 33 et 38 de ce document.

Ces exemples concernent les fonds **We Positive Invest 1 et 2 d'Arkéa Capital** et les fonds de la **Plateforme Infrastructure Transition** de Schelcher Prince Gestion.



WE POSITIVE INVEST  
ARKEA CAPITAL

**Fonds de capital innovation, à impact**

**Objectif** : favoriser une croissance durable, respectueuse de l'environnement et au service des générations futures via les quatre axes suivants : la transition énergétique et climatique, l'économie circulaire, le capital humain et la santé/le bien-être.

**Zone géographique** : France

**Année de création** : 2016

**Taille du véhicule** : 20 M€

**Ticket** : compris entre 300 K€ et 1 M€ (1<sup>er</sup> tour)

**Investissement total maximum** : 2 M€



WE POSITIVE INVEST 2  
ARKEA CAPITAL

**Fonds de capital innovation, à impact, classé Article 9 au sens du Règlement européen SFDR**

**Objectif** : accompagner les entrepreneurs qui développent des solutions pour accélérer les transitions environnementales et sociétales dans les quatre domaines suivants : la transition énergétique et climatique, l'économie circulaire, le capital humain et la santé/le bien-être.

**Zone géographique** : France

**Année de création** : 2022

**Taille du véhicule** : cible de 100 M€-120 M€

**Ticket** : compris entre 2M€ et 5 M€ (1<sup>er</sup> tour)

**Investissement total maximum** : 10 M€



SCHELCHER INFRASTRUCTURE DEBT  
SICAV-RAIF-ELTIF Schelcher Prince  
Gestion

**SICAV avec 2 compartiments dont 1 compartiment Impact (80 % Taxonomie)**

**Objectif** : Financer les projets et entreprises d'infrastructure en Europe, acteurs des transitions énergétique, environnementale et digitale via un fonds de dette infrastructure avec un objectif d'alignement à la Taxonomie européenne du portefeuille de minimum 80 % et un reporting Article 9 SFDR.

*La démarche d'impact inclut une méthodologie propriétaire (développée en collaboration avec I Care) et des indicateurs d'impact.*

**Zone géographique** : Europe

**Année de création** : 2022

**Taille du véhicule** : 300 M€

Crédit Mutuel  
**ARKEA**

## La participation du groupe aux travaux de Place sur l'impact

Les travaux de la Place de Paris sur l'impact et sa déclinaison opérationnelle dans les différents métiers sont encore à leurs débuts.

**Le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix d'y apporter sa contribution active.**

- En 2021, un de ses directeurs de participations a co-piloté le groupe de travail sur l'additionnalité dans le cadre de publication du FIR et de France Invest.
- En 2022, le Crédit Mutuel Arkéa a décidé de rejoindre les groupes de travail de Finance for Tomorrow sur la finance à impact.
- Arkéa Capital, filiale du groupe dédiée aux activités de capital-investissement, participe aux travaux de la Commission Impact de France Invest depuis 2016.

**FIR** FORUM POUR  
L'INVESTISSEMENT  
RESPONSABLE

France  
Invest



Crédit Mutuel  
**ARKEA**

LES  
COMPOSANTES  
DE LA FINANCE  
À IMPACT

Le Crédit Mutuel Arkéa souhaite définir **un cadre commun** à toutes les entités du groupe fabriquant des produits d'investissement à impact. **Ce cadre se veut simple, compréhensible et adaptable aux enjeux de chaque métier.**

Le groupe a choisi d'adopter une démarche d'**amélioration continue**, sincère et transparente, afin de **prendre en considération les évolutions de Place et les spécificités de chaque entité du groupe.**

Le cadre d'impact défini par le Crédit Mutuel Arkéa fera l'objet d'**une mise à jour régulière.**

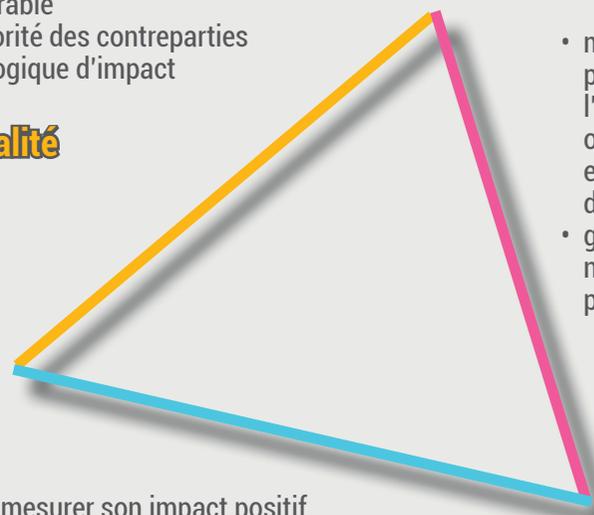
Dans ce document, le groupe Crédit Mutuel Arkéa explique sa vision des trois composantes principales de la finance à impact :

- **L'INTENTIONNALITÉ**
- **L'ADDITIONNALITÉ**
- **LA MESURE DE L'IMPACT**

## Un produit d'investissement à impact doit...

- avoir comme objectif l'impact positif
- aspirer à réduire les éventuelles externalités négatives liées à ses actions ou celles des contreparties choisies au-delà de ses objectifs de développement durable
- choisir la grande majorité des contreparties financées selon une logique d'impact

**#intentionnalité**



- mettre en place des actions pertinentes pour obtenir de l'impact positif, c'est-à-dire pour obtenir des résultats additionnels en conformité avec ses objectifs de développement durable
- gérer activement les externalités négatives au-delà de l'impact positif recherché

**#additionnalité**

- mesurer son impact positif
- mesurer et gérer les externalités négatives associées
- obtenir des résultats quantifiés en ligne avec ses objectifs de transformation durable

**#mesuredelimpact**

## Intégrer l'impact tout au long de la chaîne de valeur

**La théorie du changement** selon les Nations Unies est une méthode qui explique comment un ensemble d'interventions données conduisent à un changement précis, grâce à une analyse des liens de cause à effet fondée sur les éléments de preuve existants.

Concrètement, la théorie du changement consiste donc à décrire

**les étapes progressives entre l'action initiale de l'investisseur et les résultats finaux** sur l'environnement et/ou la société, qui permettent d'atteindre les objectifs d'impact visés.

L'intention d'impact existe **à trois niveaux** qu'il est nécessaire d'aligner **tout au long de la "chaîne de valeur de l'impact" en finance.**



### Chaîne de l'impact illustrée



# L'INTENTIONNALITÉ





## La définition de **l'intentionnalité**

L'intentionnalité correspond à la **volonté intentionnelle de l'investisseur de contribuer à générer un bénéfice social ou environnemental mesurable** (en référence à la définition du GIIN).

Les investisseurs d'impact ont pour objectif explicite de **répondre à un enjeu du développement durable**. C'est ce qui différencie la finance à impact des autres approches de finance responsable, basées sur un processus générique d'intégration ESG avec éventuellement une prise en compte partielle de l'impact.

L'institution financière poursuit dès lors un **double objectif de performance financière et d'impact**. Cette intention concerne tous les investissements dits à impact et intervient **au moment de la décision d'investissement** (ex-ante).

Sources : FIR/France Invest, Finance for Tomorrow

# L'INTENTIONNALITÉ

Le groupe a retenu les trois critères suivants pour définir l'intentionnalité :

1. Une thèse d'impact
2. Une démarche d'impact
3. Une gouvernance adaptée

## 1. Une thèse d'impact au service des transitions prioritaires

En cohérence avec sa Raison d'être, adoptée en 2020, le Crédit Mutuel Arkéa se positionne comme **un acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme**. Il prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de la planète pour les prochaines générations.

Ainsi, le groupe pratique **une finance au service des territoires et de leurs acteurs**, qui s'inscrit dans la durée et aide chacun à se réaliser.

Sa thèse d'impact se traduit par une politique d'investissement **alignée sur**

**les objectifs d'impact recherchés**, en adéquation avec sa vision stratégique. Le Crédit Mutuel Arkéa se veut un partenaire des transitions **au service de la vitalité économique et durable des territoires**.

Il identifie comme prioritaires les transitions suivantes :

- la transition climatique et la préservation du capital naturel
- la transition vers une société inclusive et équilibrée au cœur des territoires

## Les Objectifs de Développement Durable prioritaires

Le Crédit Mutuel Arkéa a priorisé des Objectifs de Développement Durable (ODD) en adéquation avec sa Raison d'être. Les produits ou services à impact développés par le groupe pour accompagner ces deux transitions doivent contribuer en priorité à ces neuf ODD.

### Transition climatique et préservation du capital naturel

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Préservation de la biodiversité et des écosystèmes
- Consommation et production responsables
- Préservation et gestion responsable des ressources naturelles
- Préservation des océans

### Transition vers une société inclusive et équilibrée au cœur des territoires

- Décider, se développer et créer des emplois localement
- Développement de l'éducation, de la formation, de nouvelles compétences
- Infrastructures/mobilités
- Accès à la santé
- Accès au logement
- Accompagnement de l'allongement de la durée de vie
- Accès aux services financiers au plus grand nombre



Crédit Mutuel  
**ARKEA**

A travers les solutions d'impact qu'il développe, le groupe vise à la fois à générer un impact positif et mesurable sur l'environnement et/ou la société et à générer une performance financière.

**Dans le cadre des produits à impact, chaque acteur ou projet investi fait l'objet d'une analyse de contribution significative à un ou plusieurs de ces neuf objectifs.**

Au-delà de cette analyse, les projets investis peuvent concourir en complément à l'atteinte d'autres objectifs, en adéquation avec la vision du groupe. Cette analyse constitue une première étape de justification de l'impact notamment en permettant de démontrer l'existence d'un **besoin sociétal peu ou mal couvert**.

Celui-ci peut être exprimé qualitativement, justifié notamment par un ensemble de parties prenantes, et devrait aussi pouvoir être exprimé quantitativement, grâce à un consensus porté par des travaux scientifiques.



Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies constituent un cadre de référence international qui fixe 17 objectifs à atteindre d'ici 2030 par les Etats du monde entier et prévoit une contribution importante du secteur privé. Ce cadre est devenu une référence de Place en matière d'analyse de la finance à impact.

Selon l'étude menée par Mazars et l'AFG "Finance à impact : les pratiques et défis des sociétés de gestion en France", publiée en novembre 2021, « 61%\* des sociétés de gestion alignent leurs stratégies d'investissement avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et l'Accord de Paris pour le climat ».

\*Le panel est constitué de 41 sociétés de gestion opérant en France, représentant 4 868 milliards d'euros d'encours sous gestion à fin juin 2021, incluant à la fois les données relatives aux encours gérés dans l'hexagone mais aussi en dehors.

Au delà de l'utilisation des Objectifs de Développement Durable, l'alignement à d'autres cadres internationaux est recommandé :

- **les Accords de Paris** ont permis de définir un objectif commun à l'international, celui de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C. Le calcul de l'alignement aux Accords de Paris nécessite l'utilisation de méthodes scientifiques reconnues (SBTi, Pacta) ;
- **la Taxonomie européenne** définit clairement ce qu'est une activité économique durable sur le plan environnemental, notamment vis-à-vis des objectifs d'atténuation et d'adaptation au réchauffement climatique à date.

## Les étapes de la sélection d'une organisation ou d'un projet

**1** Vérifier l'adéquation de la mission ou du projet avec les transitions prioritaires du groupe.

*Par exemple, cela peut être évalué par :*

- la recherche d'un agrément officiel (statut d'entreprise à mission, ESUS, B Corp)
- la formalisation d'une charte interne à l'entreprise.

**2** Analyser la matérialité des solutions apportées par le projet ou l'acteur économique à des problématiques sociétales.

**3** S'appuyer sur des standards de Place pour démontrer la réponse à ces problématiques sociétales.

*Analyse de cycle de vie, utilisation de statistiques de l'INSEE...*

## 2. Une démarche d'impact couvrante

Le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix d'une approche groupe qui se veut généraliste et **place l'accompagnement de ses parties prenantes au cœur de la démarche.**

Dans le cadre des produits à impact, le groupe recommande à ses entités :

- de **décliner leur propre démarche**, dans des documents spécifiques, en fonction des spécialités métiers qui leur incombent ;
- d'**intégrer l'impact à toutes les phases** du cycle d'investissement ;
- de **sélectionner de manière proactive des acteurs ou des projets à impact** et en lien avec les objectifs recherchés ;
- de **définir des indicateurs d'impact ex-ante** pour chaque produit/acteur en adéquation avec l'objectif recherché.

**Chaque démarche d'impact est spécifique aux entités et aux typologies de produits.**

En fonction du métier et de la classe d'actifs, les informations disponibles et le niveau de proximité avec le projet diffèrent. Le Crédit Mutuel Arkéa encourage les entités à activer les leviers possibles selon les spécificités de leur métier.

*Exemples de bonnes pratiques mises en place par les entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa*



### LES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE D'IMPACT :

- SÉLECTION PROACTIVE DES PROJETS**  
Les projets sont sélectionnés selon leur adéquation avec les transitions retenues par le groupe ou selon leur adéquation avec les Objectifs de Développement Durable priorités par le groupe.  
Une analyse fine de contribution des projets à ces ODD est réalisée.
- ANALYSE ESG PRÉALABLE**  
Tous les produits du groupe, catégorisés "à impact", intègrent une analyse ESG rigoureuse des acteurs et projets financés selon les grilles d'analyse de chacune des entités.
- COLLABORATION AUTOUR D'UNE FEUILLE DE ROUTE**  
Lors de l'investissement, des engagements communs sont définis.  
Par exemple : - aligner les objectifs d'impact aux enjeux business  
- améliorer la transparence  
- soutenir et conseiller l'entreprise en fonction du besoin...
- MISE EN PLACE D'INDICATEURS D'IMPACT**  
Des indicateurs de mesure de l'impact sont définis en fonction de chaque projet ou acteur financé et en concertation avec les dirigeants de l'entreprise.
- RENFORCEMENT DE L'IMPACT DU PROJET/DE L'ENTREPRISE PAR DES ACTIONS DÉDIÉES**  
À l'échelle de certaines entités cela se traduit par une aide au recrutement, des actions de sensibilisation et de formation, un accompagnement de la gouvernance pouvant aller jusqu'à l'obtention du statut d'entreprise à mission.

### 3. Une gouvernance et une organisation éprouvées

La pratique de la finance à impact est particulièrement **exigeante** et **nécessite une mobilisation concrète à la fois des équipes et des instances de gouvernance.**

Le Crédit Mutuel Arkéa accorde une attention particulière à ce **point clé**. Il s'agit d'encadrer et d'accompagner, dans la durée, la mise en œuvre et le développement de la stratégie d'impact du groupe.

La gouvernance de la finance à impact au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa est ainsi intégrée à la gouvernance existante pour la Finance durable, afin de **tirer parti des compétences développées au sein du groupe.**

Cette organisation permet aussi d'optimiser les processus, de gagner en transparence et en partage de l'information. Et, de bénéficier de premiers retours d'expériences.

#### > Organisation générale

Un groupe de travail interne a été créé au sein du Crédit Mutuel Arkéa en 2021 pour **formaliser cette vision partagée des principes de l'impact**. Sensibilisés aux pratiques de l'impact, ses membres sont en capacité de décliner les principes dans leurs entités respectives.

Au sein de la filière Finance durable, la démarche d'impact du groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est organisée autour d'une équipe centrale et de référents Finance durable au sein de chaque entité.

- **Une équipe centrale Finance durable indépendante spécialisée sur les enjeux extra-financiers**

Elle est chargée de la **sensibilisation** à la thématique et de l'**animation de la démarche d'impact**. Elle contribue et suit les avancées des travaux de la Place en vue de l'**amélioration continue** des pratiques du groupe en matière d'impact.

- **Des référents Finance durable au sein de chaque entité**

Les référents possèdent de solides compétences financières et extra-financières. Ils sont chargés d'encourager la démarche de l'impact au sein de leur métier, notamment **en identifiant des opportunités de création de produits à impact** et en accompagnant les métiers dans leur création. Les référents Finance durable participent aux travaux de Place sur les sujets concernant leurs **problématiques métiers**. Ils travaillent en collaboration avec les équipes métiers de leurs entités. Ces dernières peuvent participer aux différents échanges avec le reste du groupe.

Cette dynamique collective doit favoriser l'identification d'acteurs/projets pouvant bénéficier d'investissements dans le cadre d'une démarche d'impact. Elle doit également favoriser l'**innovation produit**.

## > Comitologie

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a intégré le sujet de l'impact dans l'organisation suivante :

- **Un comité opérationnel** se réunit chaque trimestre. Il est composé de l'équipe Finance durable et des référents Finance durable des entités. Ce comité a pour objectifs de :
  - partager les **bonnes pratiques** issues des groupes de Place ;
  - échanger sur les **évolutions nécessaires** des principes de l'impact ;
  - étudier et **accompagner** les projets de nouveaux produits à impact.
- **Le comité de Direction générale Finance durable**, constitué de membres du COMEX et de certaines Directions des fonctions supports, place l'impact à l'ordre du jour a minima deux fois par an. Ce comité est associé à la **revue des grands principes d'impact** et a validé ce cadre.



# ZOOM SUR L'INTENTIONNALITÉ...

Pour mieux comprendre ce que représente l'intentionnalité, entretien avec Morgan Carval, Directeur des Investissements à Impact chez Arkéa Capital.

## Quel est l'objectif du fonds We Positive Invest ?

Via We Positive Invest, Arkéa Capital cible de jeunes entreprises innovantes qui développent des solutions pour accélérer les transitions sociétales et environnementales dans les domaines clés de

- la transition énergétique et climatique : énergies renouvelables, transports durables, solutions de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre ou d'adaptation au changement climatique...
- l'économie circulaire : éco-conception, produits bio-sourcés, recyclabilité des produits, économie de fonctionnalité...
- le capital humain : éducation, formation, insertion et inclusion, emploi et ressources humaines...
- la santé et le bien-être : accès à la santé, alimentation, vieillissement, handicap...

## Concrètement, comment cela se traduit-il au niveau d'une participation ?

Par exemple, nous avons investi au capital d'Algo Paint. Algo Paint est l'illustration d'une entreprise de l'économie circulaire qui développe une gamme de peinture naturelle bio-sourcée à base d'algues bretonnes, à destination des marchés particuliers et professionnels. La société a été créée pour apporter une solution alternative directe à l'usage de produits issus des énergies fossiles dans la composition des

peintures d'intérieur et ainsi améliorer la qualité de l'air intérieur des maisons et bâtiments.

Algo Paint a obtenu en 2021 l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS).

Cette solution contribue aux Objectifs de Développement Durable 3 et 12, à savoir :



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

La solution d'Algo Paint a un niveau très faible de composés organiques volatiles (COV). Elle permet donc de réduire la pollution et la contamination de l'air intérieur des bâtiments, avec un impact positif sur la santé des occupants.



Établir des modes de consommation et de production durables

Les produits d'Algo Paint permettent de limiter l'utilisation de produits chimiques et le déversement de déchets dans l'air, l'eau et le sol. Ses produits permettent ainsi de minimiser les effets négatifs des produits toxiques et des déchets sur la santé et l'environnement.

## Morgan, comment intégrez-vous l'impact dans votre démarche d'investissement ?

Début 2022, lors d'un investissement dans une entreprise du secteur du capital humain, le fonds We Positive Invest a intégré un audit ESG et Impact à son processus de due-diligence. Un business plan à impact, basé sur deux indicateurs d'impact, est

en cours de construction par l'équipe d'investissement, avec les dirigeants. Une feuille de route ESG et de mesure d'impact sera fixée et fera l'objet d'un accompagnement pendant la durée de vie de l'investissement.

Globalement, le fonds soutient et va développer l'accompagnement de ses participations dans leurs démarches de mesure d'impact et de progrès en matière de RSE, notamment via des labellisations RSE ou B.Corp, ou de transformation en entreprise à mission.

## Quelle gouvernance avez-vous mise en place pour vous assurer de l'impact de chaque participation ?

Au niveau du fonds We Positive Invest 2, l'impact est intégré dans l'ensemble du processus d'investissement et dans la gouvernance, avec la création d'un comité Impact dédié, regroupant des experts sur la thématique de l'impact et des représentants des investisseurs du fonds. Ce comité d'impact a vocation à valider, pour chaque investissement, les indicateurs d'impact et la trajectoire d'impact matérialisés dans le "business plan à impact". Périodiquement, il va suivre et valider la trajectoire et les notes d'impact des participations et de l'ensemble du portefeuille d'investissement, ainsi que les méthodologies utilisées et le rapport à impact du fonds. Le comité à impact se réunit trois à quatre fois par an.



Morgan Carval,  
Directeur des Investissements à Impact  
chez Arkéa Capital

Rencontre avec Charlotte Lavit d'Hautefort, Directrice d'Investissement, chez Schelcher Prince Gestion, pour illustrer l'intentionnalité dans le cadre de la Plateforme Infrastructure de Transition.

## Quel est l'objectif de la Plateforme Infrastructure Transition ?

La Banque Européenne recommande un **niveau d'investissement à 5 % du PIB annuel** de l'Union Européenne contre 3 % consacrés actuellement par les pays membres de l'UE.

Aujourd'hui, **trois priorités** sont mises en avant en Europe :

- **la modernisation des infrastructures existantes** : impératifs de sécurité (ponts) et transition climatique (rail et transports publics) ;
- **la transition énergétique et les nouvelles infrastructures** : véhicules électriques, énergies renouvelables...
- **les infrastructures numériques** et notamment les datacenters et la connectivité (Fibre THD, 5G).

Le "Green New Deal" de l'Union Européenne, qui prévoit de mobiliser 1 000 Mds € d'ici 2030, et le **Plan de Relance NextGeneration EU**, 750 Mds €, placent l'investissement dans les infrastructures de transition au cœur de la stratégie de relance et de croissance verte.

Des **changements réglementaires**, tels que la Taxonomie européenne, incitent une **réallocation des capitaux** vers les secteurs contribuant à une croissance verte et durable.

Tout en bénéficiant de ces tendances de long terme, la Plateforme Infrastructure Transition, développée par Schelcher Prince Gestion, lance **deux fonds de dette infrastructure** ayant pour objectif principal de financer la lutte contre le changement climatique en investissant dans des projets qui contribuent de manière positive à l'un des 6 objectifs de la Taxonomie européenne.

Ces infrastructures répondant principalement au **13<sup>e</sup> Objectif de Développement Durable** permettront, en outre, d'éviter des tonnes de CO<sub>2</sub> et de s'inscrire dans la **trajectoire de réchauffement résultant de l'Accord de Paris sur le climat**.



**Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

Ces stratégies peuvent également allouer une partie des fonds à des infrastructures digitales qui apportent une réponse concrète à l'ODD 9.



**Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

## Comment intégrez-vous l'impact dans votre démarche ?

L'alignement à la Taxonomie européenne est le **critère d'impact prioritaire** pour cette stratégie. Il permet de sélectionner les investissements en vue d'**atteindre au niveau de chaque fonds un taux de 80 % pour le compartiment "Impact" et 50 % pour le compartiment "Core"**.

Schelcher Prince Gestion demandera également, dans la mesure du possible, aux emprunteurs de **s'engager à communiquer, dans la documentation de financement, un certain nombre d'informations et de données d'impact** préalablement définies, propres à chaque catégorie de projet. Par exemple :

- **pour les projets d'énergie renouvelable**, Schelcher Prince Gestion demandera aux emprunteurs de communiquer sur **des indicateurs additionnels tels que la production annuelle d'électricité verte** ;
- **pour les projets d'efficacité énergétique** seront demandées des données liées à la **réduction de la consommation énergétique** ;
- **pour la mobilité verte**, le nombre de bornes installées...

## Quelle gouvernance avez-vous mise en place pour vous assurer de l'impact de chaque participation ?

Au sein de la Plateforme Infrastructure Transition, l'impact est intégré dans l'ensemble du **processus d'investissement** (comité pré-investissement, comité d'investissement et reporting/suivi).

De plus, la Responsable de la Recherche Financière et ESG, qui a un droit de veto, siège au Comité d'investissement et veillera à la qualité des projets proposés au regard notamment de leur impact.

Charlotte Lavit d'Hautefort,  
Directrice d'Investissement  
Plateforme Infrastructure de Transition,  
Schelcher Prince Gestion



**Crédit Mutuel**  
**ARKEA**

# L'ADDITIONNALITÉ





## La définition de **l'additionnalité**

L'additionnalité est envisagée comme **l'action ou la contribution particulière et directe de l'investisseur permettant** à l'entreprise recevant l'investissement ou au projet financé **d'accroître l'impact net positif** généré par ses activités.

L'additionnalité est une façon de **matérialiser l'intentionnalité**. Elle répond à la question : si l'actif n'avait été financé par cet investisseur en particulier, quelle serait la différence ?

Elle peut être **financière** (financements d'actifs peu ou pas couverts par les marchés financiers par exemple) **et/ou extra-financière** (accompagnement actif des entreprises vers plus d'impacts sociaux et/ou environnementaux par exemple).

Sources : FIR/France Invest, Finance for Tomorrow

# L'ADDITIONNALITÉ

Le groupe a retenu les trois critères suivants pour définir l'additionnalité :

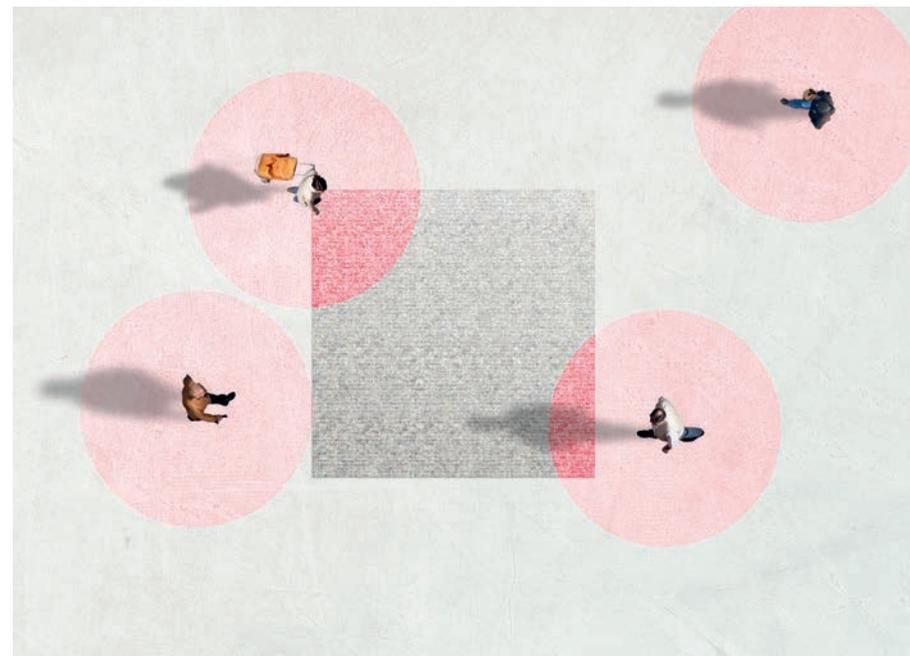
1. La démarche d'additionnalité est intégrée au processus d'investissement du produit et recouvre l'essentiel des actifs présents ou projets financés
2. Un horizon long terme
3. L'engagement des équipes auprès des dirigeants (accompagnement, conseils)

## 1. L'additionnalité au cœur de la démarche

Au vu de l'exigence de ce critère, le groupe Crédit Mutuel Arkéa recommande à chacune de ses entités :

- d'**intégrer l'additionnalité au cœur de sa propre démarche d'investissement à impact** conformément aux éléments décrits dans ce présent document ;
- dans le cadre de la conception de produits d'investissement, **l'additionnalité doit couvrir une part significative du produit**. Cette part couvre a minima 50 % des actifs financés sous réserve que

le reste des actifs ne vienne pas annihiler l'impact positif et qu'il promeut a minima des Objectifs de Développement Durable. Un seuil autour de 70 % est vivement recommandé par le groupe.



## Le Crédit Mutuel Arkéa distingue les fonds solidaires des fonds à impact

Les fonds solidaires démontrent un bénéfice social effectif qui peut leur permettre de répondre aux critères de l'impact. Cependant, la poche de 10 % en investissement solidaire n'est pas suffisante pour qualifier le produit de fonds "à impact" si les 90 % d'encours restants ne sont pas gérés selon une démarche d'impact positif au-delà des principes ESG minimum.

## 2. Le temps long encouragé

Les groupes de Place recommandent de favoriser **des horizons d'investissement sur un temps long** permettant de pérenniser les activités de l'entreprise ou du projet investi. Une recommandation qui fait écho au positionnement du Crédit Mutuel Arkéa, banque collaborative et coopérative, qui **accompagne ses parties prenantes sur un horizon long**.

Cette notion s'évalue au regard des pratiques de chaque métier. Le groupe Crédit Mutuel Arkéa recommande à chacune de ses entités de considérer ce critère en adéquation avec les contraintes liées à ses activités.

Chaque entité s'engage à être transparente sur les horizons d'investissement mis en place.

## 3. La contribution du groupe en tant qu'acteur financier

La finance à impact a pour objectif de générer **des impacts positifs qui ne se seraient pas produits sans l'investissement réalisé par le groupe Crédit Mutuel Arkéa ou par une de ses entités** (théorie du changement), par rapport à un scénario de référence "business as usual".

Il s'agit d'un **engagement supplémentaire** (additionnel) à ceux du marché, pris par le groupe, afin de permettre le développement d'un projet générant un impact positif. **Cet engagement peut être de nature financière** (conditions financières particulières, engagement dans la durée, niveau de risque pris) **ou de nature extra-financière** (accompagnement spécifique, etc.).

*Exemples de contribution additionnelle de l'investisseur. Chaque entité du groupe peut faire le choix de développer de manière significative une action ou d'en cumuler plusieurs.*

## Exemples de contributions

Les contributions financières sont définies en fonction des métiers ou classes d'actifs. Les entités du groupe sont encouragées à faire preuve de transparence auprès de leurs clients sur les différentes contributions mises en place **pour accroître l'impact**.

### Contributions financières

- **PRIX** : Prix inférieur aux conditions du marché
- **ALLOCATION** : Financements d'acteurs ayant des difficultés d'accès (ex : amorçage, émergents)
- **INSTRUMENT** : Facilitateurs de financements (ex : garanties)
- **DUREE** : Allocations sur des durées supérieures au marché
- **SIGNAL** : Prise de risque spécifique directement liée à l'intention d'impact (ex : un premier investissement envoie le signal positif au marché que le secteur est porteur)

### Contributions non financières

- **OPERATIONNELS** : Apports d'expertises (ex : apport de solutions de conseils externes)
- **GOVERNANCE** : Engagement actionnarial (systématique, résultats tangibles)
- **COMMERCIAUX** : Apports d'affaires, mises en relation permettant à l'entreprise/au projet d'accélérer
- **SENSIBILISATION** : Mise en place d'actions de sensibilisation et de formation pour diffuser les pratiques de l'impact
- **ECOSYSTEME** : Mise en place d'outils, d'actions permettant de favoriser les interactions entre les différents projets soutenus

## L'accompagnement des parties prenantes au cœur de la stratégie d'impact du groupe

De par son rayonnement territorial, le Crédit Mutuel Arkéa intègre dans la définition de l'impact la mise en œuvre d'un accompagnement de ses parties prenantes au plus près de leurs besoins.

Le Crédit Mutuel Arkéa fait de l'accompagnement une priorité de son plan stratégique Transitions 2024 via l'axe suivant :

*« Favoriser et accompagner le développement durable responsable des territoires qui constituent le maillon essentiel de l'équilibre et de la transformation réussie de la société ».*

*Exemple de bonne pratique mise en place par Arkéa Capital dans le cadre du fonds d'innovation sociétale We Positive Invest 1.*

## LES ÉTAPES D'ANALYSE DE L'ADDITIONNALITÉ D'UN ACTEUR ÉCONOMIQUE / D'UN PROJET :

L'additionnalité de l'acteur économique/du projet est la mesure de la contribution supplémentaire de ce dernier à la résolution de la problématique à laquelle il répond. Il s'agit d'analyser la solution de l'acteur économique sur les axes suivants :

- INNOVATION** : caractère innovant apporté par la solution
- SCALABILITÉ** : potentiel de déploiement à grande échelle de la solution
- PERTINENCE** : adéquation à la résolution du problème
- EFFICIENCE** : capacité de la solution à produire des résultats avec des ressources moindres que les alternatives existantes
- RÉFÉRENTIELS** : reconnaissance dans des référentiels réglementaires ou de Place (ex : la Taxonomie européenne)

# ZOOM SUR L'ADDITIONNALITÉ...

Morgan Carval, Directeur des Investissements à Impact chez Arkéa Capital, nous explique la notion d'additionnalité des fonds We Positive Invest 1 et 2.

*Qu'entendez-vous par entreprise additionnelle ?  
Pouvez-vous nous donner un exemple ?*

Au-delà de l'additionnalité de l'acteur financier, la solution doit être elle-même additionnelle, c'est-à-dire contribuer par l'innovation à la résolution d'une problématique de manière significative.

Prenons l'exemple de notre participation TokTokDoc :

- **La solution répond à une problématique aiguë** : un effet ciseau entre l'augmentation du besoin de santé (vieillesse, dépendance, hausse des affections de longue durée) et la raréfaction du temps médical (de moins en moins de médecins et moins bien répartis sur le territoire). Les populations qui ont le plus besoin d'aide sont les premières laissées de côté : personnes en perte d'autonomie, âgées, en situation de handicap, souffrant de pathologies complexes, isolées dans des déserts médicaux - parfois tout cela à la fois.
- **La solution apportée est innovante et durable** : une approche hybride associant la technologie et l'humain. TokTokDoc a créé un modèle unique de soin primaire physique mobile augmenté par la technologie. Des consultations et des examens sont réalisés par une infirmière experte, équipée d'outils de diagnostic connectés, en collaboration avec des médecins généralistes et spécialistes. Tous les publics qui ne peuvent pas ou ne veulent

pas voir leur médecin seuls devant un écran s'y retrouvent. Côté professionnels, cette offre permet de libérer le temps médical et de concentrer l'intervention là où elle apporte le plus de valeur.

- **La solution a un potentiel de déploiement** à l'échelle du marché européen, touchant tous les acteurs de la dépendance, un marché en forte croissance.

*Et vous, en tant qu'acteur financier,  
comment êtes-vous additionnel ?*

Les directeurs de participation de We Positive Invest sont **membres actifs du Conseil d'administration des participations**. Ils accompagnent celles-ci dans leurs **choix stratégiques** pour plus d'impact ainsi que dans le développement du **capital humain** et de l'équipe dirigeante notamment. Par ailleurs, en 2021, We Positive Invest a co-financé des études sur le capital humain et sur la mesure d'impact pour quatre participations.

**Charlotte Lavit d'Hautefort, Directrice d'Investissement de la Plateforme Infrastructure Transition aborde également l'additionnalité.**

*Charlotte, au niveau d'un projet, qu'entend-on  
par « projet additionnel » ?  
Pouvez-vous nous donner un exemple ?*

Par nature, une grande partie des projets financés par le Fonds Impact (80 %) visent **des projets "alignés" à la Taxonomie européenne**. Ces projets apportent de l'additionnalité en ce sens où, **sans ces projets,**

**nous resterions à la situation actuelle** qui, a priori, engendrerait des dérèglements climatiques majeurs. Ainsi, financer ces projets, nous permet de **contribuer à la transition environnementale et écologique européenne**. Ces projets contribuent à **améliorer la situation actuelle en décarbonant les infrastructures et leurs usages** en finançant par exemple des projets de production d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, ce fonds vise également le **financement de nouvelles infrastructures nécessaires pour des usages neutres en carbone** comme les réseaux de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Ce sont ces nouvelles infrastructures qui permettront à terme de vivre dans un scénario de réchauffement limité (< +2°C) et en "harmonie avec la nature" (objectif 2050 de la Convention pour la biodiversité biologique).

*Et vous, en tant qu'acteur financier,  
comment êtes-vous additionnel ?*

Chez Schelcher Prince Gestion, **la contribution est aujourd'hui avant tout financière via "la théorie du signal"** puisque le Fonds Impact est l'un des premiers à viser un taux d'alignement à la Taxonomie européenne d'au moins 80 %, garantissant ainsi une allocation vers des actifs de la transition environnementale.

Au sein de la Plateforme Infrastructure Transition nous visons des investissements d'une maturité allant de 10 ans (compartiment "Impact") à 25 ans (compartiment "Core") nous permettant **un suivi et un dialogue de long terme avec les emprunteurs.**

**Crédit Mutuel  
ARKEA**

# LA MESURE DE L'IMPACT



Crédit Mutuel  
**ARKEA**



## La définition de **la mesure de l'impact**

*La mesure de l'impact correspond à **l'évaluation des externalités sociales et/ou environnementales des investissements**, à l'aune des objectifs d'impact intentionnellement poursuivis par l'investisseur.*

*Les **objectifs d'impact** poursuivis sont **par essence positifs**, qu'ils représentent une recherche d'augmentation de l'externalité positive (dans le temps ou par rapport à un scénario de référence) ou une réduction significative de l'externalité négative de l'entreprise.*

***L'évaluation peut être qualitative ou quantitative**, et peut concerner l'impact des produits et services proposés par l'entreprise ainsi que, dans certains cas, l'impact significatif de ces processus. Les résultats de cette mesure d'impact doivent être communiqués et utilisés par l'investisseur dans ses décisions d'investissement.*

*Sources : FIR/France Invest, Finance for Tomorrow*

# LA MESURE DE L'IMPACT

Le groupe a retenu les deux principes suivants pour définir la mesure de l'impact :

1. Des indicateurs de mesure d'impact
2. Un reporting d'impact

## 1. Des indicateurs dédiés

S'agissant des indicateurs, à date, **le groupe Crédit Mutuel Arkéa se réfère aux recommandations de France Invest**. Il s'appuie, si possible, sur des indicateurs de résultats chiffrés, concrets, ou sur des illustrations de réalisations, qui décrivent le changement effectif en termes d'impact, d'intensité, et de cible. Idéalement, ils sont fondés sur des analyses scientifiques, des scénarios de base ou de référence pour les contextualiser et sont calculés en référence à des standards méthodologiques reconnus.

Le groupe recommande a minima le recours à quelques indicateurs quantitatifs.

Les indicateurs qualitatifs sont possibles dans certaines situations, à défaut.

**Les indicateurs sont définis par chaque entité du Crédit Mutuel Arkéa en fonction de l'objectif poursuivi par les projets investis ou les acteurs économiques financés par le produit à impact.** Ces données sont collectées pour répondre aux objectifs suivants :

- orienter les décisions d'investissement ;
- accompagner l'acteur économique ou le projet investi dans sa trajectoire de développement ;
- permettre à l'investisseur de réajuster ses contributions auprès de l'acteur économique ou du projet.

Dans le cadre de fonds d'investissement, **ces indicateurs doivent être transparents, compréhensibles et communiqués par l'entité** dans un reporting d'impact à destination des investisseurs.



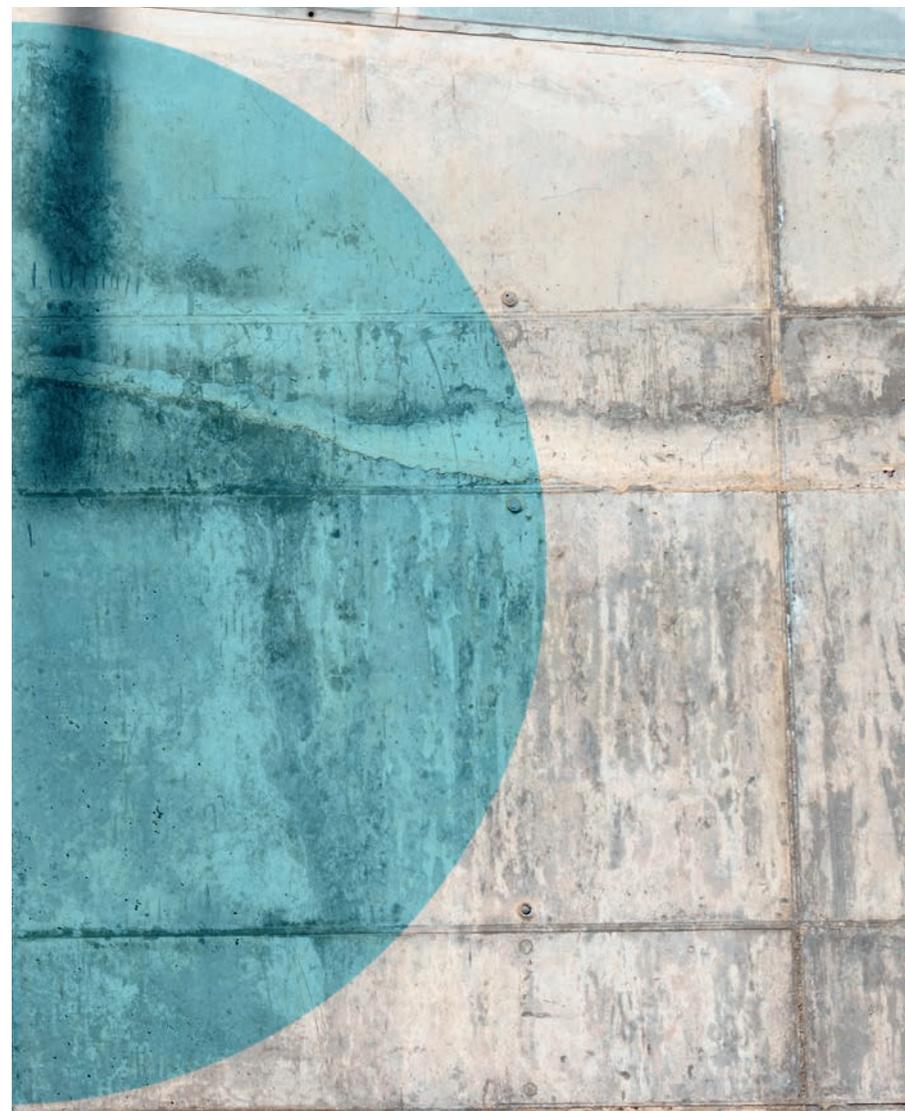
## 2. Un reporting comme outil de pilotage des fonds d'investissement

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'engage à diffuser les pratiques de l'impact à ses clients et prospects.

L'élaboration d'un **reporting d'impact**, intègre et transparent, est recommandé par le groupe Crédit Mutuel Arkéa pour tous les fonds à impact. Il doit :

- expliquer la **démarche d'impact** à chaque étape du processus d'investissement : choix des acteurs économiques ou des projets, cycle de vie de l'investissement.
- présenter les **indicateurs** sélectionnés et leur évolution, la **contribution** de l'investisseur à la réalisation de l'impact, le **périmètre** couvert, justifier le choix du quantitatif ou du qualitatif, la consolidation des indicateurs ou non et éventuellement les **limites** rencontrées.

**Chaque fabricant de fonds doit publier annuellement un ou des reporting(s) d'impact de ses fonds à impact et œuvrer à son amélioration continue à travers le temps.** Ce reporting d'impact se veut pédagogique et vise à sensibiliser les investisseurs à la thématique de l'impact.



# ZOOM SUR LA MESURE DE L'IMPACT...

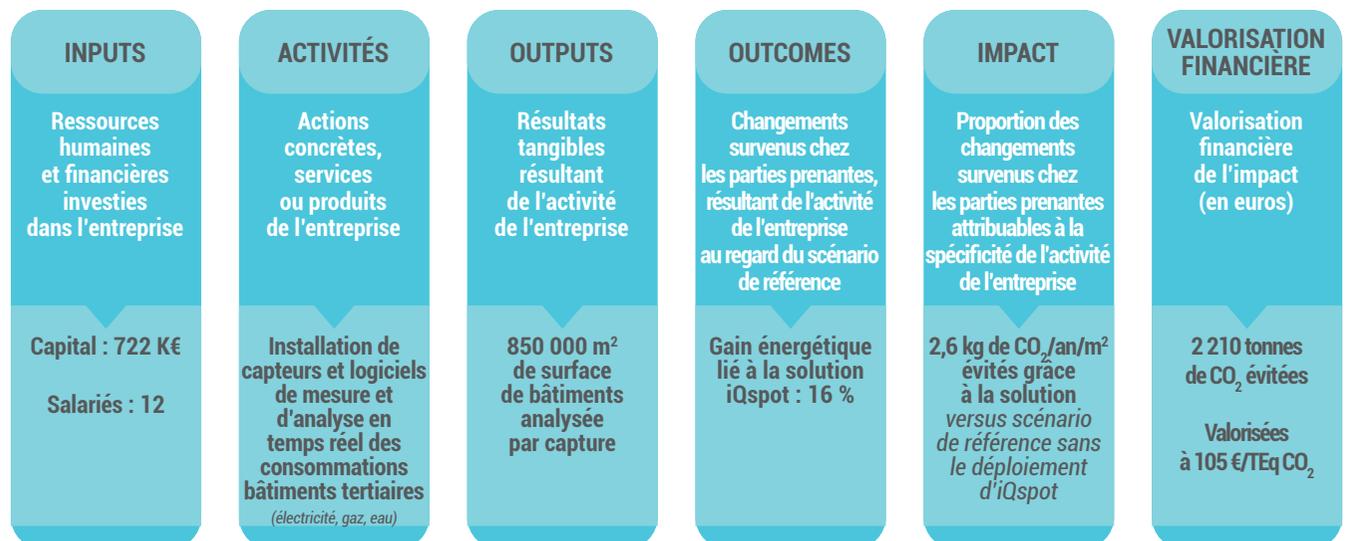
Morgan Carval, Directeur des Investissements à Impact chez Arkéa Capital, aborde la mesure de l'impact pour les fonds We Positive Invest 1 et 2.

## Comment mesurez-vous l'impact de vos participations ?

Prenons l'exemple de iQspot qui propose des capteurs et logiciels de mesure et d'analyse en temps réel des consommations des bâtiments tertiaires en électricité, gaz ou eau. Ils permettent **une analyse précise** des performances énergétiques et de la consommation en eau des bâtiments.

- La réalisation de l'impact (Output) est mesurée via la surface de bâtiments analysée par les capteurs.
- Le résultat de l'impact (Outcome) est mesuré via le gain énergétique lié à la solution iQspot et à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre induite.
- L'impact est ici également valorisé en valeur monétaire.

## Etude de mesure d'impact d'iQspot réalisée avec le cabinet I Care



CA 2021 : 686 K€

Valorisation de l'impact 2021 : 232 K€

Nous avons également interrogé Charlotte Lavit d'Hautefort, Directrice d'Investissement de la Plateforme Infrastructure Transition, sur les indicateurs.

## Quels indicateurs vont-être utilisés par la Plateforme Infrastructure Transition?

Au niveau des portefeuilles de dettes infrastructures nous utiliserons **les indicateurs d'alignement à la Taxonomie européenne, d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées et de trajectoire d'alignement aux Accords de Paris**. Notons que des **indicateurs additionnels** seront suivis, selon la catégorie des projets. Ces indicateurs additionnels seront définis avec les emprunteurs.

# UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

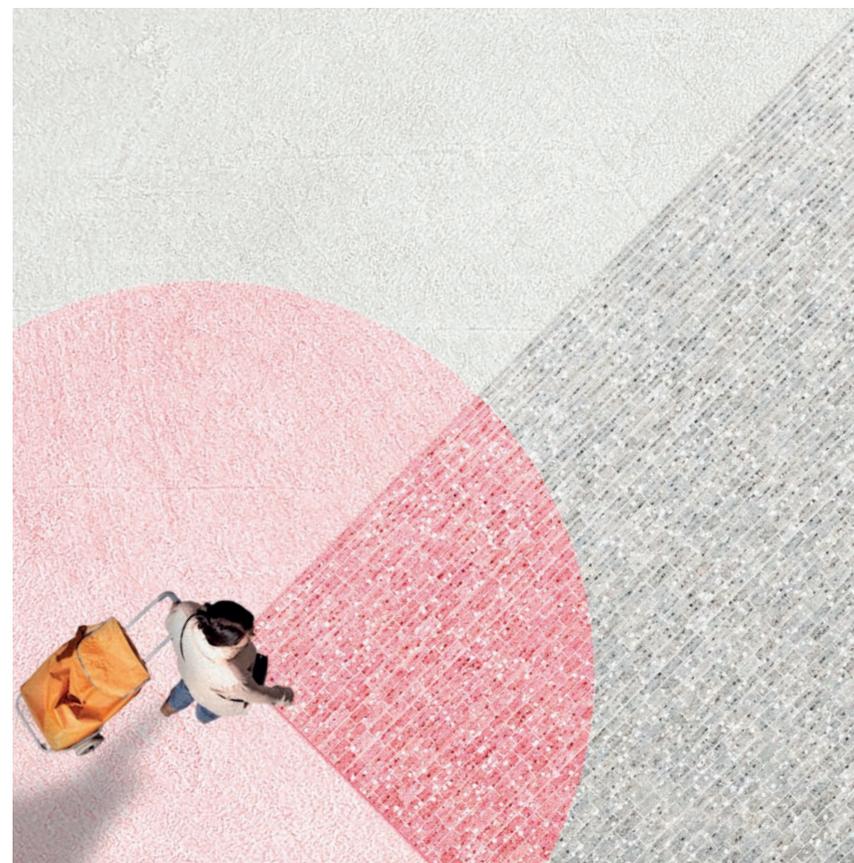
Ces principes de l'investissement à impact ont pour objectif d'illustrer la réflexion du groupe sur l'impact, **sujet d'intérêt pour le Crédit Mutuel Arkéa car découlant de sa Raison d'être et s'inscrivant dans son ADN.**

Les éléments présentés dans ce document représentent **une brique de la démarche responsable du groupe, complémentaire de l'ensemble des actions déjà engagées en matière d'ESG et d'accompagnement des transitions.**

L'impact est devenu un sujet de travail à part entière au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa et va prendre **une place grandissante dans la recherche et le développement de la Finance durable.**

Ces principes s'inscrivent donc dans **une démarche d'amélioration continue** et feront l'objet d'évolution.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa renouvelle ainsi son engagement d'**accompagner ses parties prenantes dans leur transition juste et durable.**





Crédit Mutuel  
**ARKEA**

1, rue Louis Lichou  
29480 Le Relecq-Kerhuon  
cm-arkea.com | @cmarkea